

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 884)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 28

présenté par

M. Cordery, Mme Le Dain, M. Arnaud Leroy, Mme Lemaire, M. Amirshahi et les membres du
groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 29 BIS

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« Haut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.